



Norske Skog
Golbey

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

NORSKE SKOG GOLBEY
GOLBEY & CHAVELOT

Capacités techniques et financières



KALIÈS
Étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels

I. CAPACITÉS TECHNIQUES

Le site NSG fonctionne de jour comme de nuit tout au long de l'année. Des périodes de maintenance (arrêt des installations) sont programmées annuellement.

Le site compte environ 380 employés (dont 25 intérimaires). Une organisation des secours est opérationnelle sur le site avec notamment des équipes de seconde intervention (une cinquantaine d'Équipiers de Seconde Intervention (ESI)) capables d'intervenir à tout moment pour secourir les personnes et lutter contre un potentiel sinistre (par exemple un incendie ou encore une pollution accidentelle). Ces ESI disposent de moyens matériels et sont formés à la sécurité.

Les ESI et les Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) sont identifiés et également répartis dans les secteurs de l'usine et dans les différentes équipes.

Les ESI/SST peuvent réaliser des formations et recyclages au niveau du plateau technique du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de GOLBEY ou des interventions au titre d'entraînement sur site avec le SDIS de GOLBEY.

Conscient de sa responsabilité, le site souhaite fournir à ses clients des produits et services responsables. Aussi, le site est engagé dans un certain nombre de démarches certifiantes :

- Le Système de Management de la Qualité est certifié ISO 9001 depuis 2002,
- Le Système de Management de l'Environnement est certifié ISO 14001 depuis 2005,
- Le Système de Management de l'Énergie est certifié selon la norme ISO 50001 depuis 2016.
- Le site utilise du bois issu de forêts locales gérées durablement et dans la mesure du possible certifié PEFC™ ou FSC®. Le site encourage ses partenaires à s'engager dans une démarche d'éco-certification de gestion forestière,
- Enfin, le site a mis en place des procédures de contrôle de ses approvisionnements et a fait certifier sa chaîne de contrôle. Le site NSG peut ainsi livrer à ses clients du papier certifié PEFC™ et FSC®. Ses produits bénéficient aussi de l'Écolabel européen et du label Blue Angel.

Pour le PPO, les certifications FSC® et PEFC™ seront aussi adoptées.

Sur un plan technique, le site dispose et disposera d'un personnel compétent et formé à la gestion ainsi qu'au fonctionnement et à la maintenance des différents équipements actuels et futurs.

II. CAPACITÉS FINANCIÈRES

Conformément à l'article D.181-15-2 du Code de l'environnement, les capacités financières n'étant pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation environnementale, les modalités prévues pour les établir au plus tard à la mise en service de l'installation sont précisées ci-après. NSG adressera au Préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités financières au plus tard à la mise en service de l'installation.

Le montant global de l'investissement, incluant l'ensemble des coûts (études, équipements, infrastructures, etc.) est estimé à environ 250 millions d'euros. Il sera financé par le biais d'apports en fonds propres (20 %) et d'emprunts (80 %).

Le tableau suivant reprend les principaux éléments du bilan financier du site NSG au cours des trois dernières années.

Tableau 1. Principaux éléments financiers de NSG

	2017	2018	2019
Chiffre d'affaires	236 764 501 €	272 564 100 €	274 252 506 €
Capitaux propres	193 966 483 €	223 320 975 €	200 640 118 €
Résultat net	(6 170 005) €	30 528 554 €	39 138 525 €

La Banque de France a attribué à NSG la cotation B3, B étant une cote d'activité et 3 une cote de crédit (cf. cotation fournie ci-après).

La cote d'activité B signifie que NSG a un chiffre d'affaires compris entre 150 et 750 millions d'euros (cf. Tableau 1).

La cote de crédit de niveau 3, fondée essentiellement sur l'analyse de la situation financière et en particulier sur la capacité bénéficiaire, l'autonomie financière, la solvabilité et l'équilibre du bilan (cf. cotation fournie ci-après), signifie que « la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans est jugée forte ».

Ces éléments montrent que NSG dispose déjà en partie des capacités financières à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L. 512-6-1 en cas de cessation d'activité.

Banque de France
Service des Entreprises

Référence du courrier :
COTEJ/349690644

186077 765 353
C90 1/ 1 1



NORSKE SKOG GOLBEY
M BAILLY YVES
ZONE INDUSTRIELLE III
RUE JEAN CHARLES PELLER
BP 109
88190 GOLBEY

Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux informations contenues dans Fiben, fichier qui a reçu une autorisation de la Cnil (délibération n°87-69 du 7 juillet 1987, confirmée par la délibération n° 2009-498 du 17 septembre 2009), et d'un droit de rectification. Les demandes devront être transmises à l'adresse précisée ci-dessous. Par ailleurs, nous vous signalons que la cote attribuée par la Banque de France ne saurait être utilisée à des fins publicitaires.

Le 20 août 2020

Monsieur,

La Banque de France recense un certain nombre d'informations concernant les entreprises et leurs dirigeants. Ces renseignements permettent notamment de réaliser des études sur la situation financière des entreprises françaises, de fournir des éléments d'analyse pour les opérations de refinancement des établissements de crédit auprès des Banques Centrales dans le cadre de l'Euro système, d'apprécier la qualité des créances portées par ces derniers sur les entreprises au regard des exigences prudentielles. A partir de ces informations la Banque de France attribue une cotation aux entreprises et un indicateur à leurs dirigeants. La cotation peut ainsi s'appuyer sur l'analyse des documents comptables d'une entreprise, si celle-ci réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à 750 K€ (sauf cas spécifique des holdings).

D'une manière générale, la cotation attribuée par la Banque de France a pour objectif d'exprimer d'une façon synthétique le risque de crédit présenté par une entreprise. **Elle exprime sa capacité à honorer l'ensemble de ses engagements financiers sur un horizon de 3 ans.** Elle est composée d'une cote d'activité et d'une cote de crédit. Leur signification est consultable dans le flashcode ci-après, sur notre site internet: <https://entreprises.banque-france.fr/info>, ou sur simple demande à l'adresse précisée ci-dessous.

A la suite du dernier examen de la situation de votre entreprise, nous vous informons que nous lui avons attribué **la cotation B3.**

Le cas échéant, cette cotation tient compte de la situation de l'entreprise et de son degré d'intégration dans le groupe auquel elle appartient. Dans ce cas, la cotation est susceptible d'être révisée au vu de la situation de l'entité consolidante, notamment à la suite de l'analyse de ses derniers comptes consolidés.

Votre chargé de dossier se tient à votre disposition pour organiser si besoin un entretien au cours duquel vous pourrez obtenir toutes les explications que vous souhaitez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur,
Michel JOUVENOT

La cotation



Ref : CotE.Jsr0

La cotation

Un processus d'appréciation de la situation financière des entreprises

POURQUOI LA BANQUE DE FRANCE COTE-T-ELLE LES ENTREPRISES ?

La cotation de la Banque de France est une appréciation sur la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans.

La cotation est utilisée :

- pour les besoins de la politique monétaire, comme outil de sélection des créances qui peuvent être utilisées par les banques pour leur refinancement auprès de l'Euro-système. En effet, les établissements de crédit peuvent se refinancer auprès de l'Eurosysteme en apportant en garantie des créances qu'ils détiennent sur des entreprises bénéficiant des cotes de crédit les plus favorables ;
- pour le calcul des besoins en fonds propres des établissements de crédit au titre des règles de solvabilité ;
- pour aider les chefs d'entreprise à identifier les facteurs qui influent sur une analyse externe de leur situation financière.

QUELLES SONT LES ENTREPRISES COTÉES ?

Toutes les entreprises qui ont leur siège social en France peuvent être cotées à partir d'informations contenues dans la base de données FIBEN (Fichier bancaire des entreprises).

QUELS SONT LES DESTINATAIRES DE LA COTATION ?

> L'entreprise concernée

La cotation fait l'objet d'une communication gratuite et systématique aux responsables légaux des entreprises.

Le représentant légal d'une personne morale et/ou un entrepreneur individuel peut obtenir la communication de la cotation de son entreprise auprès des implantations territoriales de la Banque de France et demander des explications sur les motifs de son attribution au cours d'un entretien personnalisé. Il peut également y accéder selon des modalités à consulter sur www.i-fiben.fr.

> Les adhérents FIBEN

Peuvent adhérer à FIBEN :

- des établissements de crédit, des sociétés de financement, des intermédiaires en financement participatif, des sociétés d'assurance-crédit et d'assurance-caution effectuant des opérations avec les entreprises ;
- des administrations à vocation économique ou financière.

Les adhérents ne peuvent en aucun cas diffuser les informations contenues dans cette base à l'extérieur de leur établissement.

QUELS SONT LES TYPES D'INFORMATIONS COLLECTÉES ?

Les informations recueillies et analysées par la Banque de France permettent de conduire une démarche globale d'évaluation du risque de crédit d'une entreprise en vue de l'attribution de sa cotation.

Ces informations sont descriptives, comptables et financières, relatives aux incidents de paiement sur effets et aux crédits

déclarés par les établissements de crédit, judiciaires, liées à l'environnement financier et économique de l'entreprise, qualitatives.

Ces informations sont notamment recueillies auprès des entreprises elles-mêmes, des greffes des tribunaux de commerce, de l'Insee et des établissements bancaires.

COMMENT LA BANQUE DE FRANCE ATTRIBUE-T-ELLE UNE COTATION ?

Elle est attribuée par des analystes sous la responsabilité du directeur local de la Banque de France.

La cotation est déterminée « à dire d'expert » et non sur la base d'outils purement statistiques : elle tient compte des

éléments qualitatifs et prévisionnels que le chef d'entreprise a pu mettre à la disposition de l'analyste.

Elle est actualisée chaque fois que des éléments nouveaux significatifs sont portés à la connaissance des analystes.

La cotation de la Banque de France est composée de deux éléments : une cote d'activité et une cote de crédit.

Exemple de cotation : A3++, E9, D5, H4+, GP, X0

> La cote d'activité exprime un niveau d'activité. Elle est figurée par une lettre qui caractérise le niveau d'activité de l'entreprise.

- Ce niveau est fonction, dans la très grande majorité des cas, du chiffre d'affaires.
- La lettre A représente le plus fort niveau d'activité.

COTE	NIVEAU D'ACTIVITÉ	MONTANT (en millions d'euros)		MONTANT (en millions d'euros)
A	supérieur ou égal à	750		
B	supérieur ou égal à	150	et inférieur à	750
C		50		150
D		30		50
E		15		30
F		7,5		15
G		1,5		7,5
H		0,75		1,5
J		0,50		0,75
K		0,25		0,50
L		0,10		0,25
M	inférieur à	0,10		
N	Non significatif			
X	Chiffre d'affaires inconnu ou trop ancien (exercice clos depuis plus de vingt et un mois)			

> La cote de crédit apprécie la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de 3 ans.

COTE	
3++	Excellente
3+	Très forte
3	Forte
4+	Assez forte
4	Correcte
5+	Assez faible
5	Faible
6	Très faible
7	Au moins un incident de paiement sur effets appelant une attention spécifique
8	Menacée (compte tenu des incidents de paiements sur effets déclarés)
9	Compromise (les incidents de paiement sur effets déclarés dénotant une trésorerie obérée)
P	Procédure collective (redressement ou liquidation judiciaire)
0	Aucune information défavorable recueillie



ÉVALUATION DES PERFORMANCES DE LA COTATION

La Banque de France est inscrite sur la liste des Organismes externes d'évaluation du crédit (OEEC), reconnaissance qui atteste qu'elle respecte les critères internationaux d'évaluation du risque de crédit : objectivité et indépendance, transparence et publicité de la méthode, large utilisation par la profession bancaire.

À consulter pour des mises à jour régulières :

www.fiben.fr

www.iedom.fr : pour la zone d'intervention de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, pour laquelle certaines informations contenues dans le présent document peuvent varier.

Vous retrouverez notamment sur le site : le Code de conduite de l'activité de cotation des entreprises à la Banque de France, le Rapport sur l'évaluation des performances de la cotation, le Cadre juridique de la cotation Banque de France.